



COMPTE-RENDU CHSCT NORD DU 24/04/20 (COVID-19)

L'audioconférence s'est ouverte par un passage en revue de divers sujets transverses. Puis, chaque administration a dressé un tableau de sa situation.

Déconfinement

La présidente du CHSCT a proposé de tenir une réunion le 5 mai en prévision du début du déconfinement à compter du 11 mai.

A l'heure actuelle, aucune information n'a pu nous être donnée sur les modalités de retour à la normale des services, hormis le maintien, dans un premier temps, des dispositifs de télétravail.

La CGT Finances a rappelé que la date du 11 mai est prématurée pour un retour de l'ensemble des collègues.

De la même façon que nous demandons un report de la campagne IR, ce retour dans les services ne saurait avoir lieu que lorsque la pandémie aura été significativement circonscrite, afin d'assurer la santé sur le lieu de travail.

Pour la CGT Finances, la santé des collègues doit être la priorité dans la stratégie de déconfinement.

Droits syndicaux

Dans la droite lignée de l'ordonnance, aussi indécente que scélérate, visant à « chaparder » jusqu'à 10 jours de congés et ARTT aux collègues, certaines directions envisagent d'assimiler des absences syndicales ASA15 (participation aux instances représentatives), à des ASA COVID-19 !

L'ensemble des membres du CHSCT a vivement dénoncé ce nouveau mépris de notre travail au service des collègues.

Médecine de prévention

Nous avons à nouveau interpellé la médecine de prévention sur l'insuffisance du délai de 24h avant l'apparition des symptômes, pour déterminer les collègues à écarter suite à la détection d'un cas (suspect ou avéré).

Malgré les différentes études indiquant une contagiosité 2 à 3 jours avant les symptômes, la position nationale de la médecine de prévention reste toujours bloquée sur 24h.

La CGT Finances a déploré que les avancées scientifiques ne soient pas prises en compte pour appliquer les mesures de précaution adéquates.

Remboursement des frais de repas

Après plusieurs interpellations sur le sujet, les directions locales ont accepté d'assouplir la note sur les remboursements de frais de repas, à savoir :

- la prise en charge d'un ticket de caisse global plutôt que pour chaque repas,
- le ticket peut dater de plus de 2 jours avant le repas,
- en cas d'ignorance du dispositif (jours qui suivent le 17/04) ou perte du justificatif, l'agent peut être remboursé au tarif forfaitaire (mais « gare aux abus »),
- la prise en charge des frais de repas pour les collègues ayant accès à des restaurants administratifs, s'ils n'y sont pas allés (par ex : conventions avec les selfs des hôpitaux),
- les personnes éligibles au ticket restaurant sont également éligibles aux remboursements de frais de repas, le montant du ticket restaurant venant toutefois en déduction du montant des frais de repas.

La CGT a par ailleurs pointé la mesquinerie comptable consistant à limiter le remboursement aux frais réels, et l'usine à gaz qui l'accompagne. En effet, le remboursement forfaitaire aurait pu s'appliquer durant l'ensemble de la crise sanitaire, sur la base des présences relevées par le chef de service.

Douanes

La CGT Finances est revenue sur la question du nettoyage qui n'est toujours pas réalisé quotidiennement dans tous les sites.

La direction des douanes a expliqué attendre la note du Secrétariat Général avant de commencer tout démarche pour protéger nos collègues. Le nettoyage devrait devenir journalier à compter de la semaine prochaine.

Nous avons condamné cette approche attentiste, au détriment de la santé des collègues.

Nous avons également demandé la transmission du PCA par service lors de la précédente audio. Celui-ci nous a été refusé, faute d'existence !

La seule règle existante au niveau des douanes serait de limiter le taux de présence des collègues à 20% sur l'ensemble de la DI. Le reste est laissé à l'appréciation des directeurs locaux et des chefs de service qui peuvent faire courir des risques aux collègues par une présence trop importante dans certains services.

La CGT a objecté qu'en l'absence de quotas clairement définis par service dans le PCA, il existe une tentation de remplir coûte-que-coûte les objectifs (avec l'attrait des primes associées), au mépris de la sécurité des agents.

La CGT Finances a alerté sur le déroulement de certains contrôles, en particulier dans la DR de Lille.

D'une part, concernant les contrôles au sein des centres de tri postal, le directeur s'est voulu rassurant, précisant que « tout est sous contrôle » et avec la participation d'agents « volontaires », dans des conditions respectant strictement, selon lui, les mesures barrière.

D'autre part, **nous avons dénoncé l'improvisation de contrôles sur des commerces soupçonnés de vendre illégalement du tabac, sans lunettes de protection individuelles et sans protection policière, dans des quartiers parfois sensibles.**

Pire, selon nos sources, ces interventions sont programmées, par initiative douanière (et non policière), sur la base de dénonciations de buralistes (profession du reste plutôt épargnée par la crise actuelle)...

La CGT Finances a rappelé que le maintien de l'ordre et la gestion des attroupements ne constituent pas le cœur de métier de la douane, même avec le PCA.

De plus, une telle situation ne permettant pas le respect des gestes barrière, expose les collègues à une éventuelle contamination.

Le silence du directeur a semblé nous donner raison, en espérant qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Concernant le matériel de protection et de nettoyage, les déclarations de la Direction Interrégionale sont loin d'être rassurantes quant au volume du stock (5 semaines), tout en précisant que des commandes sont en cours (même discours depuis le début de la crise sanitaire), et que de nouvelles livraisons arrivent chaque jour...

A ce sujet, la CGT Finances a rappelé le protocole préconisé pour le nettoyage de l'habitacle des véhicules, en prenant l'exemple d'une brigade. Nous avons démontré que la dotation de lingettes actuellement prévue pour les locaux, surfaces et matériels de travail équivaut aux seuls besoins pour nettoyer les véhicules !

Cette démonstration confirme notre crainte d'un déconfinement sans les mesures de protection adéquate en date du 11 mai.

Enfin, en cette période, la CGT Finances juge positivement l'initiative de contacts téléphoniques individuels entre la psychologue du travail et les personnels encadrants. Nous avons sollicité un rapport des tendances de ces entretiens, si possible en présence de cette psychologue, lors d'une prochaine séance.

DIRCOFI

Peu d'informations ont été données sur l'après-confinement, si ce n'est que les collègues placés sur ces missions le resteront, sous réserve de leur accord, tout le long de la campagne.

La CGT Finances est de nouveau intervenue sur l'équipement des collègues en appui de la plateforme téléphonique de la campagne IR.

Si nous avons déjà abordé la question des téléphones portables fournis aux collègues pour la mission, la question des casques, elle, avait été occulté. Lorsque nous avons appris qu'aucun casque n'était prévu pour assurer cette mission qui comporte de nombreux risques, notamment auditifs (choc acoustiques), nous avons dénoncé cette situation.

Suite à notre demande insistante, un recensement va être effectué auprès des collègues et une commande de casques adaptés sera réalisée par le CHSCT pour permettre d'assurer cette mission avec le maximum de sécurité et de confort.

DRFiP59

Nous constatons que le présentiel dans les services est globalement en légère baisse par rapport à la semaine précédente et que le télétravail se renforce. Nous espérons que cette tendance va se maintenir.

Néanmoins, ce n'est pas le cas pour des services en lien avec la campagne IR, notamment le CPS (Centre Prélèvement Service) avec un taux de présence proche des 40 %, bien trop élevé selon nous. **La CGT Finances a rappelé son opposition au maintien de la campagne IR et la nécessité de privilégier avant toute chose la santé des collègues.**